

Forum des Associations - Vie Associative / Vie des Quartiers - Réaffectation de recettes

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le Forum des Associations qui s'est déroulé courant février 1991 a été organisé conjointement par la Ville de Besançon et la Jeune Chambre Économique.

La Jeune Chambre Économique a assuré la gestion financière de cette opération qui fait apparaître un solde excédentaire de 34 837 F.

La 4^{ème} Commission propose au Conseil Municipal :

- d'encaisser cette somme en recettes au chapitre 945.90 article 7339.41070,
- de la réimputer en dépenses en frais d'impression au chapitre 945.90 article 662 code service 41070.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont à inscrire au BS de l'exercice courant en recettes et en dépenses.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Le Forum des Associations s'est bien déroulé grâce à la Jeune Chambre Économique, à l'Adjoint FOUSSERET et à la Ville de Besançon. Alors ce solde excédentaire, vous nous le montrez mais vous le reprenez aussitôt si j'ai bien compris ? Enfin vous avez raison !

M. FOUSSERET : J'avais déjà engagé les dépenses.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est cela ! Continuez un forum qui soit équilibré de cette manière !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.